

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/ 69 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2021.

La Ville souhaite, par une tarification adaptée, faciliter l'accès pour tous les Lommois à de nombreux équipements et services publics communaux de proximité et de qualité.

Chaque année, lors des Conseils Municipaux de juin et décembre, en fonction des services et activités proposés par la collectivité, les tarifs des services municipaux sont revus et mis en adéquation avec la qualité des services offerts, permettant notamment ainsi de prendre en considération les investissements effectués par la Ville. Ces revalorisations modérées sont souvent indexées sur l'évolution du taux d'inflation.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs qui seront applicables au 1^{er} septembre 2021 (sauf spécification d'une autre date d'application, précisée dans le recueil tarifaire annexé au projet de délibération).

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** les tarifs des services municipaux, à compter des dates mentionnées en annexe de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme